



Pauvreté et développement économique

ECN-7058

Plan de cours

Groupe 14085 | Hiver 2026

[Site de cours](#)

Table des matières

À propos.....	1
Modalités.....	1
Mot de bienvenue.....	1
Objectifs d'apprentissage.....	2
Approche pédagogique.....	2
Encadrement.....	2
Contenu du cours.....	3
Enregistrement et diffusion des activités de formation.....	3
Appréciation des cours.....	3
Matériel.....	4
Obligatoire.....	4
Besoin d'aide?.....	4
Coordonnées.....	4
Disponibilités.....	4
Droit à la déconnexion.....	4
Soutien technique.....	4
Harcèlement et violence à caractère sexuel.....	5
Appui à la réussite.....	5
Contenu et activités.....	5
Évaluations.....	7
Séminaire I.....	8
Déroulement du séminaire.....	8
Présentation orale.....	10
Plan de travail.....	10
Directives.....	11
Évaluation des pairs.....	11
Quiz I.....	12
Directives.....	12
Travail écrit.....	13
Séminaire II.....	14
Déroulement du séminaire.....	14
Quiz II.....	15

Directives.....	15
Examen final.....	16
Politiques et règlements.....	17
Qualité de la langue.....	17
Règlement disciplinaire.....	17
Respect du droit d’auteur.....	17
Accommodements.....	17
Centre multifacultaire d’examens.....	18
Utilisation d’outils d’intelligence artificielle.....	18
Principes directeurs concernant l’intelligence artificielle.....	18
Absence à une activité d’évaluation.....	18
Échéances et retards.....	19
Médiagraphie.....	19
Références.....	19
Ressources.....	19

À propos

Ce cours présente des sujets-clés dans le domaine de l'économie du développement, en se basant notamment sur des articles. Les thèmes suivants sont abordés : développement économique, inégalité et pauvreté, ressources humaines (éducation, santé, migration), économie agricole et conflits.

Modalités

Horaire et lieu du cours

Au besoin, retrouvez l'horaire et le lieu du cours dans [Capsule](#).

Cours comodal

3 Crédits

Répartition hebdomadaire

3 h Cours

6 h Laboratoire ou travaux pratiques

0 h Travail personnel

9 h Total

Mot de bienvenue

Bonjour,

Bienvenue au cours *ECN-7058: Pauvreté et Développement Économique* (anciennement ECN-6958).

L'objectif du cours est d'introduire des sujets clés en économie du développement. À chaque semaine, je vous invite à réfléchir et échanger sur les questions en lien avec la pauvreté. Nous parlerons des conséquences positives et négatives de l'aide internationale. On se demandera dans quel contexte il peut y avoir des conséquences négatives de bannir le travail des enfants ou de bannir la pratique du prix de la financée. Nous parlerons d'intersectionnalité en étudiant les écarts salariaux entre les hommes, les femmes, les personnes noires et les personnes blanches. Quelques concepts économiques seront intégrés au cours sans toutefois trop entrer dans les détails mathématiques de ces concepts.

En préparation pour notre premier cours, je vous invite à:

1. Explorer l'horaire de la session ci-dessous et les sections **Contenu et activités** et **Évaluations** afin d'avoir un bref aperçu du cours.
2. Débuter la recherche de coéquipiers et coéquipières pour votre travail de mi-session via le groupe Teams et parcourir les articles scientifiques disponibles pour la présentation orale.

Nous reparlerons de tout ça plus en détail lors du premier cours le mardi 13 janvier prochain au **CMT-3102** ou sur Zoom.

Voici le lien Zoom qui sera utilisé toute la session pour les cours en ligne synchrones et les heures de bureau:

Lien Zoom: <https://ulaval.zoom.us/j/64637224749?pwd=ZzNndDJrV1JTdGhZQTBaNGxoVEJZUT09>

Numéro de rencontre: 646 3722 4749

Mot de passe: 555618

Au plaisir de faire votre rencontre,
Catherine

Objectifs d'apprentissage

1. Introduire quelques sujets-clé dans le domaine de l'économie du développement.
2. Développer un esprit critique sur les causes de la pauvreté en échangeant sur le contenu du cours avec la professeure et les collègues de classe.
3. Distinguer la causalité et la corrélation dans les discussions autour des politiques publiques.
4. Se familiariser avec les articles scientifiques et la littérature en économie du développement.

Approche pédagogique

À chaque semaine, nous aurons une **séance sur l'une des thématiques du cours** où la professeure présentera des diapositives. Nous aurons plusieurs discussions de groupe. La participation active est fortement encouragée, autant pour les personnes en classe que sur Zoom.

Nous aurons **deux séminaires** au cours desquels nous échangerons sur des articles scientifiques. Vous devrez participer activement à la conversation et chaque séminaire vaut 10% de votre note finale pour un total de **20%**. Le premier séminaire aura lieu lors du cours du 17 février sur le Genre et la Famille et le deuxième séminaire aura lieu le 31 mars lors du cours Agriculture et Changements Climatiques.

Au cours de la session, vous aurez cinq courtes capsules techniques sur des concepts économiques importants à visionner. Vous serez évalué.e.s sur votre compréhension des capsules via les **deux quiz techniques** qui valent chacun 5% pour un total de **10%** de votre note. Ne vous inquiétez pas, les capsules sont simples et vous permettront surtout de mieux comprendre les articles scientifiques que nous lirons au cours de la session.

Vous aurez un **travail de mi-session** qui compte pour **40%** de votre note. Le travail consiste en une présentation d'un article scientifique (15%), une évaluation des pairs (5%) et un travail écrit (20%). Le travail se fait en équipe de 2 à 3 personnes. Le travail vous permettra à votre tour de présenter les résultats d'un article scientifique de façon à l'expliquer à vos collègues de classe.

Vous aurez un **examen final cumulatif** qui vaut **30%** de votre note. L'examen aura lieu le 21 avril et nous ferons une séance de révision le 14 avril. Tout le contenu de la session sera matière à l'examen. Vous aurez des exemples d'examens passés afin de vous aider à vous préparer. L'examen est une façon de montrer que vous avez bien compris les concepts et articles scientifiques vus en classe.

Encadrement

L'encadrement pédagogique prend différentes formes selon les besoins du cours et des personnes étudiantes.

- **Rencontres individuelles** ou en petit groupe: offertes par la personne responsable du cours aux moments prévus indiqués dans la section « Besoin d'aide » ou à la demande, elles permettent un accompagnement personnalisé, la clarification de notions et le suivi de la progression.

- **Rétroactions écrites** : Commentaires détaillés sur les travaux et évaluations, permettant aux personnes étudiantes d'identifier leurs forces et pistes d'amélioration.
- **Soutien asynchrone** : Réponses aux questions via forums, capsules vidéo explicatives ou guides complémentaires pour un accès flexible aux ressources.

Contenu du cours

Au cours de la session, nous aborderons les thématiques suivantes:

- **Développement économique.** Comment mesurer le développement et quelles sont les différentes idéologies pour étudier et stimuler le développement?
- Quels sont les enjeux principaux en lien avec la **pauvreté, les inégalités et le développement** dans les pays à revenus faibles, intermédiaires et riches?
- **Santé**: Comment la santé peut avoir un impact sur l'épanouissement des individus et est-ce que la santé animale joue un rôle pertinent dans le développement économique?
- **Éducation**: Comment mesure-t-on la qualité de l'éducation et quelles sont les politiques publiques pouvant améliorer l'accès à l'éducation?
- **Genre et Famille**: Quel est le lien entre le travail des femmes et le développement économique? Est-ce que la culture et les traditions peuvent jouer un rôle important sur le statut socioéconomique des ménages?
- **Travail des Enfants**: Pourquoi on observe encore de nos jours qu'un enfant sur 10 travaille, et est-ce que bannir le travail des enfants est la solution pour réduire le travail des enfants?
- **Changements climatiques et agriculture**: Est-ce que les technologies ont le potentiel de stimuler la productivité en agriculture, et comment les changements climatiques interagissent-ils avec le développement économique?
- **Conflits**: Quel est l'impact des conflits sur le développement économique d'un pays et le bien-être des populations?

Enregistrement et diffusion des activités de formation

Dans le cadre de ce cours, aucune activité d'enseignement-apprentissage ne sera enregistrée.

Appréciation des cours

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement](#), il est possible que ce cours fasse l'objet d'une appréciation. Si tel est le cas, une invitation à remplir un questionnaire en ligne sera acheminée à toutes les personnes étudiantes qui y sont inscrites. La liste complète des tâches d'appréciation peut être consultée sur la page [Appréciation des cours](#) dans monPortail.

Matériel

Obligatoire

Il n'y a pas de matériel obligatoire pour ce cours. Vous aurez seulement besoin des notes de cours, des articles scientifiques cités en classe et des lectures complémentaires (voir médiagraphie).

Besoin d'aide?

Coordonnées

Catherine Michaud-Leclerc (Enseignante)
DES-2170

Catherine.Michaud-Leclerc@ecn.ulaval.ca

Disponibilités

Les mardis de 12h00 à 13h00 au DES-2170 ou sur Zoom. Vous pouvez également prendre rendez-vous si ce moment ne vous convient pas.

Droit à la déconnexion

L'Université reconnaît le droit à la déconnexion des membres du corps professoral et des autres membres du personnel enseignant. Cela signifie que ces personnes ne sont pas tenues de consulter les messages qui leur sont envoyés (courriel, boîte vocale, message dans un forum, etc.) pendant les soirs, fins de semaine, jours fériés et vacances. La personne qui aura envoyé un message durant ces périodes devra donc s'attendre à recevoir une réponse dans un délai raisonnable, calculé à partir de la reprise des heures normales de travail.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

Informations techniques importantes

- [Équipez-vous pour réussir](#)
- [Accéder à l'horaire du CSTIP](#)
- [Liste des navigateurs supportés et avis important sur les appareils mobiles](#)
- [ISL Online](#) est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

- [Microsoft Teams ULaval](#)
- [Zoom ULaval](#)

Harcèlement et violence à caractère sexuel

L'Université reconnaît qu'il est de sa responsabilité d'offrir à sa communauté un environnement d'études, de travail et de prestation de services sain et sécuritaire, exempt de violence à caractère sexuel, y compris de harcèlement sexuel, où chaque personne a droit au respect, à la dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique.

N'hésitez pas à consulter les ressources développées par le [Bureau du respect de la personne](#), où vous pourrez également avoir recours à des services neutres et confidentiels.

Appui à la réussite

Le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales offre des services gratuits de mentorat et de tutorat pour aider les personnes étudiantes de tous les cycles à réussir leur parcours académique. Que vous ayez besoin d'aide pour vous adapter à la vie universitaire, développer des stratégies d'apprentissage efficaces ou recevoir un soutien pour vos cours, les mentors et tuteurs du Centre sont là pour vous accompagner. De plus, diverses activités pour soutenir votre santé mentale et physique sont organisées chaque semaine. Pour plus d'informations et pour vous inscrire, visitez le site Web du service de soutien académique de la Faculté des sciences sociales : <https://www.fss.ulaval.ca/etudes/centre-dappui-a-la-reussite>

Contenu et activités

Titre	Date
CALENDRIER ET CONTENU	
Introduction Faits, mesures et idéologies	Du 13 au 20 janvier 2026
Pauvreté, inégalités et développement I Pays à revenus faibles et intermédiaires	27 janvier 2026

Titre	Date
Pauvreté, inégalités et développement II Pays à revenus élevés	3 février 2026
Santé	10 février 2026
Genre et famille	17 février 2026
Présentations	24 février 2026
Semaine de lecture Il n'y a pas de cours.	Du 2 au 6 mars 2026
Éducation	10 mars 2026
Travail des enfants et esclavage moderne	17 mars 2026
Immigration Journée de la Recherche à la FSS	24 mars 2026
Agriculture et changements climatiques	31 mars 2026
Conflits	7 avril 2026
Révision	14 avril 2026
TRAVAIL DE MI-SESSION	
Création des équipes Consignes, aperçu du travail, création des équipes et choix de l'article scientifique	
Présentation orale Consignes et barème de correction	
Plan de travail Consignes et gabarit à utiliser	
Évaluation des pairs Consignes, gabarit à utiliser et barème de correction	
Travail écrit Consignes, gabarit à utiliser et barème de correction	
EXAMEN FINAL	
Examen final Directives et exemples d'examen des années antérieures.	21 avril 2026

Évaluations

Titre	Pondération	Mode de travail	Date
Séminaire I	10 %	Individuel	Le 17 février 2026 de 9 h à 11 h 50
Présentation orale	15 %	En équipe	Le 24 février 2026 de 9 h à 11 h 50
Plan de travail Évaluation formative	0 %	En équipe	Date limite : 24 février 2026 à 23 h 59
Évaluation des pairs	5 %	En équipe	Date limite : 9 mars 2026 à 23 h 59
Quiz I Questionnaire en ligne	5 %	Individuel	Du 25 février 2026 à 9 h au 10 mars 2026 à 23 h 59
Travail écrit	20 %	En équipe	Date limite : 24 mars 2026 à 23 h 59
Séminaire II	10 %	Individuel	Le 31 mars 2026 de 9 h à 11 h 50
Quiz II Questionnaire en ligne	5 %	Individuel	Du 30 mars 2026 à 9 h au 7 avril 2026 à 23 h 59
Examen final	30 %	Individuel	Le 21 avril 2026 de 18 h 30 à 21 h 20

Politiques et règlements applicables aux évaluations

Consultez la page [Politiques et règlements](#) pour prendre connaissance des politiques et règlements applicables aux évaluations.

Résultat final

- Le résultat de chaque évaluation sommative est utilisé dans le calcul de la note finale.
- La note finale sur 100 sera convertie en lettre selon le barème de conversion défini.
- La note de passage du cours est C.

Barème de conversion

A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	E
100 - 90	89,99 - 85	84,99 - 80	79,99 - 75	74,99 - 70	69,99 - 65	64,99 - 60	59,99 - 50	49,99 - 0

Séminaire I

Pondération	Mode de travail	Date
10 %	Individuel	Le 17 février 2026 de 9 h à 11 h 50

Déroulement du séminaire

Nous tiendrons un séminaire pour chacun des articles lors du cours *Genre et Famille*. Vous serez assigné aléatoirement à l'un des deux articles suivants:

Article 1:

Ashraf, N., Bau, N., Nunn, N., & Voena, A. (2020). Bride Price and Female Education. *Journal of Political Economy*, 128(2), 591–641.

ULaval: <https://ulaval.on.worldcat.org/oclc/8541093962>.

Article 2:

Bau, N. (2021). Can Policy Change Culture? Government Pension Plans and Traditional Kinship Practices. *The American Economic Review*, 111(6), 1880–1917. ULaval: <https://ulaval.on.worldcat.org/oclc/10115514334>

Déroulement typique d'un séminaire:

Chaque séminaire dure environ 45 minutes.

Lors des vingt premières minutes du séminaire, les personnes assignées à l'article échangeront sur la motivation, la question de recherche, le contexte, les méthodes et les résultats de l'article. Nous clarifierons les éléments moins compris. Les personnes assignées à l'article doivent démontrer avoir fait une lecture attentive et participer activement à la conversation, tout en étant à l'écoute de leurs pairs.

La deuxième partie du séminaire portera sur vos impressions générales de l'article (points forts et points faibles), sa pertinence pour les politiques publiques et le développement économique, ainsi que sur les questions non répondues.

La professeure pourrait aléatoirement poser des questions afin de vérifier votre compréhension et votre impression de l'article.

Vous avez droit à des notes, mais sachez que c'est un échange sur un article scientifique, et non une lecture de vos notes.

Les personnes non assignées à l'article sont également encouragées à poser des questions.

À remettre

Déclaration des outils IA

Mode de remise

[Dépôt numérique](#)

Utilisation de l'intelligence artificielle

Autorisée avec restrictions

Dans le cadre de la préparation au séminaire, les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez obligatoirement soumettre une page expliquant en détail l'utilisation de l'IA générative. De plus, tous les liens des échanges avec les outils d'IA générative devront également obligatoirement être fournis. Jusqu'à 15% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison d'une omission des liens. Sachez que même si vous utilisez et déclarez utiliser des outils d'IA générative, vous êtes responsables du contenu de votre participation au séminaire (par exemple, si vous fournissez une interprétation erronée d'un article).

Si vous n'utilisez pas les outils d'IA générative, je vous demande de soumettre une page qui inclut la mention suivante: « La préparation de ce travail n'a pas fait l'objet de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative. »

Grille d'évaluation

Compréhension de l'article Montre une lecture approfondie de l'article en participant activement à l'échange et en résumant la motivation, la question de recherche, le contexte, les méthodes et les résultats de l'article. Capacité à clarifier les points moins compris avec ses pairs. Pertinence des questions posées sur les éléments moins compris.	/4.0
Analyse critique Donne ses impressions sur l'article en nommant des points forts et des points faibles. Discute de l'importance de l'article pour les politiques publiques. Identifie des éléments non répondus par les auteurs.	/4.0
Qualité de la participation Participe activement au séminaire. Discute de façon concise (une intervention trop longue sera pénalisée). Est à l'écoute de ses pairs. Ne monopolise pas la conversation. S'exprime clairement.	/2.0
Nombre de points sur lequel l'évaluation est notée	/10

Présentation orale

Pondération	Mode de travail	Date
15 %	En équipe	Le 24 février 2026 de 9 h à 11 h 50

Voir les directives dans la section **Contenu et activités/Travail de mi-session/Présentation orale**, disponibles dès maintenant.

À remettre

Diapositives

Mode de remise

[Dépôt numérique](#)

Vous devez soumettre vos diapositives le 23 février 2026 avant 17h00.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Autorisée avec restrictions

Dans le cadre du travail de mi-session, les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devez obligatoirement insérer une diapositive à la fin de votre présentation expliquant en détail l'utilisation de l'IA générative. De plus, tous les liens des échanges avec les outils d'IA générative devront également obligatoirement être fournis. Jusqu'à 15% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison d'une omission des liens. Sachez que même si vous utilisez et déclarez utiliser des outils d'IA générative, vous êtes responsables du contenu de vos travaux (par exemple, si vous fournissez de fausses références scientifiques ou une interprétation erronée de l'article).

Si vous n'utilisez pas les outils d'IA générative, je vous demande d'inclure la mention suivante à la fin de vos diapositives: « La préparation de ce travail n'a pas fait l'objet de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative. »

Plan de travail

Pondération	Mode de travail	Date
0 %	En équipe	Date limite : 24 février 2026 à 23 h 59

Directives

Voir les directives dans la section [Contenu et activités/Travail de mi-session/Plan de travail](#), disponibles dès maintenant.

À remettre

Plan de travail

Mode de remise

[Dépôt numérique](#)

Utilisation de l'intelligence artificielle

Autorisée avec restrictions

Dans le cadre du travail de mi-session, les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez obligatoirement insérer une page à la fin de votre travail expliquant en détail l'utilisation de l'IA générative. De plus, tous les liens des échanges avec les outils d'IA générative devront également obligatoirement être fournis. Jusqu'à 15% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison d'une omission des liens. Sachez que même si vous utilisez et déclarez utiliser des outils d'IA générative, vous êtes responsables du contenu de vos travaux (par exemple, si vous fournissez de fausses références scientifiques ou une interprétation erronée d'un article).

Si vous n'utilisez pas les outils d'IA générative, je vous demande d'inclure la mention suivante à la fin de votre travail: « La préparation de ce travail n'a pas fait l'objet de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative. »

[Évaluation des pairs](#)

Pondération	Mode de travail	Date
5 %	En équipe	Date limite : 9 mars 2026 à 23 h 59

Voir les directives dans la section [Contenu et activités/Travail de mi-session/Évaluation des pairs](#), disponibles dès maintenant.

À remettre

Évaluation des pairs

Mode de remise

[Dépôt numérique](#)

Utilisation de l'intelligence artificielle

Autorisée avec restrictions

Dans le cadre du travail de mi-session, les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez obligatoirement insérer une page à la fin de votre travail expliquant en détail l'utilisation de l'IA générative. De plus, tous les liens des échanges avec les outils d'IA générative devront également obligatoirement être fournis. Jusqu'à 15% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison d'une omission des liens. Sachez que même si vous utilisez et déclarez utiliser des outils d'IA générative, vous êtes responsables du contenu de vos travaux (par exemple, si vous fournissez de fausses références scientifiques ou une interprétation erronée d'un article).

Éthique : Il n'est pas recommandé d'utiliser les outils d'IA générative pour l'évaluation des pairs. Si vous décidez d'utiliser l'IA, pour des raisons éthiques, je vous demande de **ne pas ajouter les travaux de vos pairs** (contenant les noms et prénoms des membres de l'équipe) dans les outils d'IA.

Si vous n'utilisez pas les outils d'IA générative, je vous demande d'inclure la mention suivante à la fin de votre travail: « La préparation de ce travail n'a pas fait l'objet de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative. »

Quiz I

Pondération	Mode de travail	Date
5 %	Individuel	Du 25 février 2026 à 9 h au 10 mars 2026 à 23 h 59

Directives

Vous devez compléter ce quiz seul.e.

Vous devez obligatoirement faire référence aux notes de cours pour répondre à l'ensemble des questions. Si vous voulez faire référence à des notions qui ne sont pas vues en classe, vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation de la professeure avant de soumettre votre quiz.

Questionnaire

5 questions

Déroulement

Questionnaire non minuté

Un seul essai

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée

Les personnes étudiantes **ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative** pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants:

<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat>; <https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php>.

Travail écrit

Pondération	Mode de travail	Date
20 %	En équipe	Date limite : 24 mars 2026 à 23 h 59

Voir les directives dans la section **Contenu et activités/Travail de mi-session/Travail écrit**, disponibles dès maintenant.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Autorisée avec restrictions

Dans le cadre du travail de mi-session, les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez obligatoirement insérer une page à la fin de votre travail expliquant en détail l'utilisation de l'IA générative. De plus, tous les liens des échanges avec les outils d'IA générative devront également obligatoirement être fournis. Jusqu'à 15% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison d'une omission des liens. Sachez que même si vous utilisez et déclarez utiliser des outils d'IA générative, vous êtes responsables du contenu de vos travaux (par exemple, si vous fournissez de fausses références scientifiques ou une interprétation erronée d'un article).

Si vous n'utilisez pas les outils d'IA générative, je vous demande d'inclure la mention suivante à la fin de votre travail: « La préparation de ce travail n'a pas fait l'objet de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative. »

Séminaire II

Pondération	Mode de travail	Date
10 %	Individuel	Le 31 mars 2026 de 9 h à 11 h 50

Déroulement du séminaire

Nous tiendrons un séminaire pour chacun des articles lors du cours *Agriculture et Changements Climatiques*. Vous serez assigné aléatoirement à l'un des deux articles suivants:

Article 1:

Suri, T., & Udry, C. (2022). Agricultural Technology in Africa. *The Journal of Economic Perspectives*, 36(1), 33–56. ULaval: <https://ulaval.on.worldcat.org/oclc/9420052312>.

Article 2:

Glennester, R., & Jayachandran, S. (2023). Think Globally, Act Globally: Opportunities to Mitigate Greenhouse Gas Emissions in Low- and Middle-Income Countries. *Journal of Economic Perspectives*, 37(3), 111–135. ULaval: <https://ulaval.on.worldcat.org/oclc/9954948962>

Déroulement typique d'un séminaire:

Chaque séminaire dure environ 45 minutes.

Lors des vingt premières minutes du séminaire, les personnes assignées à l'article échangeront sur la motivation, la question de recherche, le contexte, les méthodes et les résultats de l'article. Nous clarifierons les éléments moins compris. Les personnes assignées à l'article doivent démontrer avoir fait une lecture attentive et participer activement à la conversation, tout en étant à l'écoute de leurs pairs.

La deuxième partie du séminaire portera sur vos impressions générales de l'article (points forts et points faibles), sa pertinence pour les politiques publiques et le développement économique, ainsi que sur les questions non répondues.

La professeure pourrait aléatoirement poser des questions afin de vérifier votre compréhension et votre impression de l'article.

Vous avez droit à des notes, mais sachez que c'est un échange sur un article scientifique, et non une lecture de vos notes.

Les personnes non assignées à l'article sont également encouragées à poser des questions.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Autorisée avec restrictions

Dans le cadre de la préparation au séminaire, les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez obligatoirement soumettre une page expliquant en détail l'utilisation de l'IA générative. De plus, tous les liens des échanges avec les outils d'IA générative devront également obligatoirement être fournis. Jusqu'à 15% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison d'une omission des liens. Sachez que même si vous utilisez et déclarez utiliser des outils d'IA générative, vous êtes responsables du contenu de votre participation au séminaire (par exemple, si vous fournissez une interprétation erronée d'un article).

Si vous n'utilisez pas les outils d'IA générative, je vous demande de soumettre une page qui inclue la mention suivante: « La préparation de ce travail n'a pas fait l'objet de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative. »

Grille d'évaluation

<p>Compréhension de l'article</p> <p>Montre une lecture approfondie de l'article en participant activement à l'échange et en résumant la motivation, la question de recherche, le contexte, les méthodes et les résultats de l'article.</p> <p>Capacité à clarifier les points moins compris avec ses pairs. Pertinence des questions posées sur les éléments moins compris.</p>	/4.0
<p>Analyse critique</p> <p>Donne ses impressions sur l'article en nommant des points forts et des points faibles.</p> <p>Discute de l'importance de l'article pour les politiques publiques. Identifie des éléments non répondus par les auteurs.</p>	/4.0
<p>Qualité de la participation</p> <p>Participe activement au séminaire.</p> <p>Discute de façon concise (une intervention trop longue sera pénalisée). Est à l'écoute de ses pairs. Ne monopolise pas la conversation. S'exprime clairement.</p>	/2.0
<p>Nombre de points sur lequel l'évaluation est notée</p>	/10

Quiz II

Pondération	Mode de travail	Date
5 %	Individuel	Du 30 mars 2026 à 9 h au 7 avril 2026 à 23 h 59

Directives

Vous devez compléter ce quiz seul.e.

Vous devez obligatoirement faire référence aux notes de cours pour répondre à l'ensemble des questions. Si vous voulez faire référence à des notions qui ne sont pas vues en classe, vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation de la professeure avant de soumettre votre quiz.

Questionnaire

6 questions

Déroulement

Questionnaire non minuté

Un seul essai

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée

Les personnes étudiantes **ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative** pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants:

<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat>; <https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php>.

Examen final

Pondération	Mode de travail	Date
30 %	Individuel	Le 21 avril 2026 de 18 h 30 à 21 h 20

Vous trouverez des exemples d'examen des années antérieures à la section **Contenu et activités/Examen final**.

Matériel autorisé (et recommandé): calculatrice, règle, crayons de couleur.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée

Vous pouvez toutefois utiliser l'IA pour vous préparer à l'examen. Sachez que, même si vous utilisez des outils d'IA générative dans votre préparation, vous êtes responsable du contenu de vos réponses qui doivent obligatoirement faire référence au contenu du cours.

Politiques et règlements

Qualité de la langue

Une attention sera portée dans l'évaluation de la qualité du français, à la clarté de la langue et à la correction de l'orthographe et de la syntaxe. Jusqu'à 10% des points de chacune des évaluations pourront être perdus en raison de fautes de français.

Règlement disciplinaire

Les personnes étudiantes ont la responsabilité de prendre connaissance du [Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval](#), afin de le respecter et de s'y conformer. Le Règlement disciplinaire présente notamment les infractions relatives aux études (plagiat, aide non autorisée, etc.) et les infractions relatives au bon ordre (troubler la paix, recel, etc.). Il présente également les sanctions applicables, ainsi que le processus disciplinaire. La page [Règles disciplinaires de l'Université](#) peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet.

Respect du droit d'auteur

Au moment d'utiliser, de reproduire ou de communiquer des œuvres qui ne leur appartiennent pas, les personnes étudiantes doivent respecter le droit d'auteur et éviter de plagier. La référence complète de toutes les sources utilisées dans un document ou un travail est obligatoire. La page [Vous êtes étudiants](#) du Bureau du droit d'auteur peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet. L'utilisation d'outils d'IA générative doit aussi toujours se faire en respectant le droit d'auteur. Les contenus déposés dans un site de cours sont généralement protégés par le droit d'auteur. Il est interdit de les fournir à un outil d'IA générative sans l'autorisation de la personne enseignante ou de la personne titulaire du droit d'auteur. La page [Intelligence artificielle](#) du Bureau du droit d'auteur peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet. La section [Plagiat et autres infractions relatives aux études](#) propose aussi des ressources permettant de comprendre et d'identifier le plagiat, afin de prévenir d'éventuelles infractions au [Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes](#).

Accommodements

Les mesures d'accommodement s'appuient sur la [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval](#). Pour en bénéficier lors des cours ou des examens, il est nécessaire de [prendre un rendez-vous avec une personne conseillère spécialisée en situation de handicap du Centre d'aide à la communauté étudiante](#). La documentation qui démontre que vous êtes en situation de handicap ou un certificat qui atteste votre diagnostic est requis pour la prise de rendez-vous.

Activation des accommodements et dates limites

Aucune activation ne se fait automatiquement. Les mesures autorisées doivent être activées par la personne étudiante sur la page [Accommodement](#) de monPortail, et ce, à chaque session et pour chaque cours.

- Mesures obtenues dès le début de session : activation dans les deux premières semaines.
- Mesures obtenues en cours de session : activation dans la semaine suivant l'autorisation.

Les mesures doivent être activées au moins une semaine avant un examen, sinon elles pourraient être refusées.

Centre multifacultaire d'examens

Le [Centre multi facultaire d'examens – accommodements](#) (CME) a pour mission principale l'organisation et la coordination des examens des personnes étudiantes bénéficiant d'accommodements scolaires émis par le Centre d'aide aux étudiants (CAE) de l'Université Laval. Plus spécifiquement, le CME dessert les personnes étudiantes inscrites dans les cours rattachés aux facultés de droit, sciences sociales, lettres et sciences humaines, théologie ainsi que théologie et sciences religieuses.

Pour pouvoir se prévaloir de mesures d'accommodement, la personne doit dès le début de chaque session [activer ses mesures dans monPortail](#). Par la suite, elle sera invitée, par le biais de la plateforme DESA, à indiquer quels examens elle souhaite effectuer en bénéficiant d'une partie ou de l'ensemble des mesures d'accommodement confirmées par le CAE.

Pour toute question, l'étudiant est invité à communiquer directement avec l'Équipe du CME :

Pavillon Charles-De Koninck, local 2260

Téléphone: [418-656-2131](tel:418-656-2131) , poste 417375

Courriel: info.cme@ulaval.ca

Utilisation d'outils d'intelligence artificielle

Les personnes étudiantes doivent prendre connaissance des consignes spécifiques à chaque évaluation prévue dans le cours pour valider l'utilisation permise ou interdite de l'IA générative. Lorsque cette utilisation est permise, les personnes étudiantes doivent s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Une utilisation de l'IA générative qui n'a pas été autorisée dans les consignes d'une évaluation ou qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle

L'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle à l'Université Laval doit se faire en cohérence avec les [Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage](#).

Notamment, les personnes étudiantes ont la responsabilité de consulter et de respecter les consignes et modalités des évaluations en ce qui a trait à l'utilisation de systèmes d'IA et, le cas échéant, à la manière de déclarer cette utilisation. En cas d'ambiguïté, elles ont la responsabilité de questionner la personne responsable du cours à ce sujet avant la ou les évaluations concernées.

L'utilisation de systèmes d'IA générative ne peut se substituer à l'engagement et aux efforts des étudiants et des étudiantes dans ce cours.

Absence à une activité d'évaluation

Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la [Politique du Département d'économique à l'égard des absences aux évaluations](#). Une absence non justifiée suivant les règles de cette politique entraînera une note de zéro à l'évaluation manquée.

Échéances et retards

Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la [Politique du Département à l'égard des retards aux évaluations](#).
Suivant les règles de cette politique, l'étudiant qui se présente en retard à un examen pourrait ne pas être admis.

Médiagraphie

Références

Voir les notes de cours.

Ressources

Les lectures complémentaires et obligatoires pour le cours seront ajoutées ici au fur et à mesure que la session avance.